



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le 17 septembre 2019 à 19h00 à la salle étage gare (13 présents, 2 absents excusés ayant donné pouvoir, 2 absentes non excusées) avec pour secrétaire de séance : M. Julien JANNIAUX.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le compte-rendu du 18 juin 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE à 15 voix pour l'avenant en plus-value de l'entreprise TETE de Juliéas d'un montant de 631,12 € H.T. concernant le marché de travaux d'extension de la salle des fêtes (galvanisation et thermolaquage de la charpente en lieu et place de la peinture antirouille).

- ACCEPTE à 15 voix pour l'avenant en plus-value de l'entreprise SMA de Val Revermont d'un montant de 584,10 € H.T. concernant le marché de travaux de la salle des fêtes (modification de la conception du garde-corps avec ajout d'une tôle perforée).

- ACCEPTE à 15 voix pour l'avenant en plus-value de l'entreprise PIQUAND TP de Saint-Amour d'un montant de 970,90 € H.T. concernant le marché de travaux de la salle des fêtes (fourniture et pose de 2 potelets amovibles, reprise d'enrobé et mise en place d'un tampon fonte).

- ADOPTE à 15 voix pour le projet de raccordement au réseau public de la parcelle F 553 présenté par le SYDESL. DONNE SON ACCORD sur la contribution communale d'un montant estimatif de 4 080 € H.T. (en souterrain 45 ml). DIT que cette contribution communale sera inscrite au budget, et mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL.

- ADOPTE à 15 voix pour le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2018 (RPQS).

- DÉCIDE à 15 voix pour d'adopter les modifications et durées d'amortissement des immobilisations d'investissements telles qu'elles ont été proposées.

- ACCEPTE à 15 voix pour un virement de crédits de -16 269 € de la section de fonctionnement (compte 023) au compte 6811 (dotation amortissement) pour 16 269 € ; un virement de crédits de - 16 269 € au comptes 21 (amortissement) ; et un virement de crédits de + 16269 € vers les comptes 28 (amortissement).

- ACCEPTE à 15 voix pour un virement de crédits de -1 637 € du compte 6156 au compte 21532 ; un virement de crédits de - 819 € (dotation amortissement) aux comptes 13913 et 13918 ; un virement de crédits de - 819 € du compte 777 ; et un autre virement de crédits de de + 818 € du compte 6811 au compte 281532.

- ACCEPTE à 15 voix pour, le devis de l'entreprise PIQUAND TP d'un montant de 5 100 € H.T. soit 6 120 € T.T.C. correspondant aux réparations à effectuer sur la bêche du bassin de rétention. AUTORISE Madame le Maire à signer ce devis et tout document s'y rapportant.

- **DONNE SON ACCORD** à 15 voix pour de faire effectuer les travaux de raccordement au tout à l'égout pour la propriété de M. et Mme Nambotin (absence de tabouret). **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise PIQUAND TP d'un montant de 4 596 € H.T. soit 5 515,20 € T.T.C. **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis et tout document s'y rapportant, et de **PROCÉDER** au lancement des travaux.

- **EMET UN AVIS DÉFAVORABLE** à 15 voix contre concernant l'achat des parcelles cadastrées B 631-634-635-637-638 appartenant à M. Guyonnet et attenantes à notre lagune.

- **EMET UN AVIS DÉFAVORABLE** à 15 voix contre concernant la vente de la parcelle cadastrée F 734 à la Scierie Marceau.

- **ACCEPTÉ** à 15 voix pour de vendre la parcelle cadastrée F 343 située en zone N à M. et Mme D'ATTOMA. **FIXE** le prix de vente à 500 €. **AUTORISE** Madame le Maire à signer la vente de ladite parcelle ainsi que tout document s'y rapportant.

- **DONNE SON ACCORD** à 13 voix pour et 2 abstentions quant à l'achat de la remorque de M. Bernard BACHOT au prix de 1 900 € T.T.C. **CHARGE** Madame le Maire de faire toutes les démarches nécessaires à cette transaction.

- **ENTEND** diverses informations et questions :

- Remerciements des associations "J'peux pas j'ai raid" et ADMR pour l'attribution de la subvention.
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public du SIVOM et de l'assainissement non collectif.
- Remerciements décès : Mesdames Simone LOUCHE et Janine RAVEL-CHAPUY, Messieurs Gérard CORDIER et Michel CHETAUD.

Vu par Nous, Maire de la commune de SIMANDRE, pour être affiché le 21 septembre 2019 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

